

Observation n°3 du 17/05/2024

M. et Mme Patrick Martin

A Châtellerault, le 17 mai 2024

Mr et Mme Richard Santer

Objet : enquête publique concernant le PPRI

Suite à la crue de la Vienne le 31 mars 2024 nous tenons à vous faire part des observations et des questions que cet événement a provoquées.

1) Nous déplorons particulièrement la défaillance du service de prévention Vigicrues. Consulté le samedi 30 mars au soir, il annonçait une cote qui n'avait rien d'inquiétant pour nous, suivie d'une décrue au milieu de la nuit ; or la Vienne a continué de monter jusqu'à 5,32 m au cours de la journée du dimanche. Au mois de décembre 2023, inversement, une alerte avait été donnée qui n'a pas été suivie d'effet – mais nous préférons évidemment, en cas d'erreur, que ce soit une alerte donnée pour rien, plutôt qu'une absence d'alerte quand elle serait nécessaire, en temps utile.

On nous a expliqué qu'en raison de la saturation des sols, l'eau provenant des pluies exceptionnelles sur le Limousin n'avait pas pu s'écouler, mais on peut penser que ce n'est pas une découverte, et que ce paramètre devrait être pris en compte dans les prévisions.

Nous souhaitons donc avoir des explications pour cette défaillance, et espérons que des améliorations seront apportées aux modélisations ; l'argument selon lequel cette crue était exceptionnelle ne tient pas devant la multiplication de ces phénomènes, qui tendent à devenir récurrents.

2) Nous déplorons également le peu de communication qui a été fait auprès des riverains, pour qu'ils puissent faire leur déclaration de sinistre en bonne et due forme.

3) Résidant respectivement depuis près de 70 ans et de 15 ans dans une maison inondable, nous avons depuis toujours adapté les lieux à ce risque (prises électriques et chaudières en hauteur, etc.). Néanmoins il est question de travaux qui seraient imposés aux riverains, dans un délai de cinq ans. Une précédente enquête, menée en 2022 par les services municipaux qui avaient opéré des relevés topographiques, devait être suivie de préconisations ; or il n'en a rien été. Nous espérons que cette fois il y aura un véritable soutien aux propriétaires dans le conseil, mais aussi éventuellement un soutien financier, en fonction des ressources. Les particuliers sont les premiers à souhaiter que toutes les précautions soient prises pour préserver leurs biens ; il n'en reste pas moins que les infrastructures (par exemple les égouts) devraient peut-être elles aussi être l'objet de remédiations susceptibles d'améliorer l'évacuation des eaux. Il en résulterait un moindre coût pour les riverains, les assurances, la collectivité dans son ensemble.

Cordialement,

Mr et Mme MARTIN

Mr et Mme SANTER